

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Édition – Mai 2023

Rappel : Assemblée générale annuelle 2023

Vous avez reçu la semaine dernière l'avis de convocation pour participer à l'assemblée générale annuelle 2023 de la Coop Santé. Nous vous rappelons que l'assemblée se tiendra le lundi, 29 mai prochain à 19 h au rez-de-chaussée du Complexe St-Édouard. Un verre de vin sera servi à 18 h 30 afin de souligner les 10 ans de la Coop. Pour y participer, vous devez être membre en règle de la Coop et confirmer votre présence avant le 15 mai prochain en écrivant à info@coopsanteeastman.com.

Vous pouvez avoir à nouveau accès à la convocation sur www.coopsanteeastman.com

Au plaisir de vous accueillir le 29 mai prochain!

Vaccination gratuite contre le Zona pour les 80 ans et plus

Depuis le début du mois de mai, la vaccination gratuite contre le Zona pour les personnes de 80 ans et plus est offerte seulement dans les pharmacies participantes ainsi que dans les centres de vaccination. Pour avoir accès à la vaccination gratuite, vous devez prendre rendez-vous sur clicsante.ca

Pour les autres catégories d'âge, la vaccination est offerte aux membres de la Coop Santé. Vous devez prendre un rendez-vous avec l'infirmière qui évaluera, avec vous, la pertinence de vous faire vacciner. Elle vous indiquera ensuite comment vous procurez le vaccin et à quel coût.

Restriction temporaire des adhésions de nouveaux membres

Nous vous informons, qu'à compter de maintenant, la Coop Santé doit cesser temporairement d'accepter de nouvelles adhésions en provenance de municipalités autres que nos municipalités partenaires afin de maintenir sa capacité de répondre à la demande de consultations cliniques et d'assurer un service de qualité à nos membres actuels.

Les municipalités partenaires dont les demandes d'adhésions sont acceptées sont les municipalités d'Eastman, Austin, St-Étienne-de-Bolton et Stukely-Sud.

Nous vous rappelons que les rendez-vous pour des consultations médicales et infirmières sont octroyés seulement dans le mois suivant l'adhésion et ceci, selon des priorités de santé fixés par les médecins et selon les barèmes établis ci-après pour la fréquence des bilans de santé :

Barèmes pour les bilans de santé

Contrairement à la croyance de plusieurs, l'examen périodique dit **bilan annuel ou de routine** est établi selon votre âge, votre condition de santé et peut être effectué à chaque deux ou trois ans. Voici un tableau des barèmes établis pour les suivis périodiques.

Enfants	Bébés : à 2, 4, 6, 12 et 18 mois De 2 à 5 ans : à chaque année De 5 à 12 ans : à tous les deux ans
Femmes	De 12 à 21 ans : au besoin seulement De 21 à 75 ans : à tous les trois ans 75 ans et plus : à chaque année
Hommes	De 12 à 39 ans : au besoin seulement De 40 à 75 ans : à tous les trois ans 75 ans et plus : à chaque année
Maladie chronique stable (ex. hypertension ou diabète)	Variable selon la condition (6 mois – 2 ans), un suivi infirmier est possible. Le délai des suivis pourra être différent et ce, selon votre état médical.

Comment utiliser le bon poste téléphonique pour nous joindre

Voici comment nous joindre efficacement selon les postes téléphoniques attribués :

- Pour annuler ou prendre un rendez-vous pour vos prélèvements : **faites le 1 puis le 5**
- Pour annuler ou prendre un rendez-vous avec :

Dre Lebel : **faites le 1 et à nouveau le 1**
Dr Wilhelmy et Amélie Chiasson : **faites le 1 et le 2**
Dr Beaulieu et les patients sans médecin de famille : **faites le 1 et le**
- Pour parler directement à une secrétaire, **le 1 et le 4**
- Pour joindre l'administration, **directement le 4** (renouvellements, adhésions et retraits)

- Pour joindre la direction générale : **directement le 5**

Nous vous rappelons que nous prenons les appels téléphoniques du **lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h**

Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 150 \$, toutes taxes incluses, est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou** écrivez à info@coopsanteeastman.com **ou** téléphonez au **450 297-4777 poste 4**.

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

